

Mgr Batut invoque Notre-Dame des Aydes contre l'épidémie

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Diocèses](#), [Identité catholique](#), [Perepiscopus](#)

Date : 13 avril 2020

Ce lundi de Pâques 13 avril, à 11 h, l'évêque de Blois, Monseigneur **Batut**, renouvelle l'acte de consécration de Monseigneur Audollent au cours d'une messe célébrée en l'église Saint-Saturnin et [retransmise sur Facebook](#), sur le site du diocèse et sur la radio RCF Loir-et-Cher. Il

« invite tous les catholiques du diocèse de Blois à s'unir à distance à cette consécration et à s'y préparer dès maintenant en récitant chaque jour la prière » à Notre-Dame des Aydes.

Il faut remonter près de quatre siècles, en 1631, année de la grande peste, lorsque les échevins de Blois, soutenus par la reine Marie de Médicis – alors en exil au château royal de la ville –placent la ville sous la protection et le patronage de Notre-Dame des Aydes en remerciement d'avoir été délivrés de cette maladie. Ce vœu, qui devait durer trente ans, est renouvelé avant expiration pour une même période, par délibération du 29 juillet 1691. Il sera respecté jusqu'en 1792. Par la suite, les Blésois ont prié Notre-Dame des Aydes, entre autres, en 1856 et 1866 afin que cessent les pluies diluviennes –leurs prières avaient été exaucées et la ville ainsi préservée des crues menaçantes de la Loire. Jusqu'à ce que le 8 septembre 1931, Monseigneur Audollent, renouvelle le vœu des échevins de Blois en consacrant solennellement son diocèse à la protection de Notre-Dame des Aydes.

« Comme Notre-Dame des Aydes est invoquée contre les épidémies, le lieu et le sanctuaire où il fallait dire cette messe de Pâques c'était là. »

L'évêque a donc choisi de renouveler la consécration du diocèse en pleine pandémie de coronavirus. Il a, comme en 1631,

« informé les élus de la municipalité qu'il allait dire cette messe lundi en lien avec d'autres sanctuaires dédiés à la vierge Marie comme Notre-Dame de la Trinité, Notre-Dame de Villethiou ou encore l'église Notre-Dame-de-Nanteuil ».